

<b>DEPARTEMENT DE LA SAVOIE</b>	<b>COMMUNE LE PONTET EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</b>								
Nombre de conseillers	Séance du 05 août 2022,								
<table border="1"> <thead> <tr> <th>En exercice</th> <th>Présents</th> <th>Votants</th> <th>Absents</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">10</td> <td style="text-align: center;">9</td> <td style="text-align: center;">10</td> <td style="text-align: center;">1</td> </tr> </tbody> </table>	En exercice	Présents	Votants	Absents	10	9	10	1	L'an deux mil vingt-deux, le cinq du mois d'août à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué en session ordinaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle communale, sous la Présidence de M. André DAZY, Maire.
En exercice	Présents	Votants	Absents						
10	9	10	1						
<p>Date de convocation : 26/07/2022</p> <p>Date d'affichage délibération : 09/08/2022</p>	<p><b>Présents :</b> Alexandra BERGER, Laurence BERGER, Yann BERGER, André DAZY, Carl GINET, Aline MAUCHERAT, Daniel PILLET, Charline RAGEAU, Romain VIGIER.</p> <p><b>Excusés ayant donné pouvoir :</b> Pascal LIMARE ayant donné pouvoir à Romain VIGIER.</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Romain VIGIER.</p>								
<b>Délibération n° 2022 08 05 03 : demande de subvention bien vivre en Val Gelon</b>									

L'association Bien Vivre en Val Gelon nous a contacté afin de subventionner une veillée en Belledonne qui aura lieu le 10 septembre 2022.

Le montant de cette soirée s'élève à 400 €. L'association BVVG prendra 50% de cette somme en charge.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- DECIDE d'attribuer la subvention de 400 € pour cette veillée,
- AUTORISE monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la présente délibération

Vote : adopté à l'unanimité 10 voix pour.

Le Maire,  
  
  
 André DAZY

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Envoyé en préfecture le 09/08/2022
Reçu en préfecture le 09/08/2022
Affiché le 09/08/2022
ID : 073-217302058-20220805-2022080503-DE

